Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1965)
Heft: 34

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. Lausanne

Domaine public

34

Bi-mensuel romand
N° 34 10 juin 1965

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes
Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs
Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S. A., Lausanne

Les articles de ce numéro
ont été discutés ou rédigés par :

Gaston Cherpillod
André Gavillet
Marx Lévy
Pierre Liniger
Jacques Morier-Genoud
Serge Maret
Philippe Müller
Christian Ogay
C.-F. Pochon

Le N° 35 sortira de presse le jeudi 24 juin 1965

Rien n'est encore résolu

Même dans un bi-mensuel, nous subissons la déformation de l'actualité. Un problème tient le devant de la scène. Partout l'on en parle à pleines colonnes. Chacun prend position. Puis l'on passe à autre chose. Ainsi le citoyen croit, comme un enfant au début de son développement mental, qu'un objet n'existe plus dès qu'il sort du champ de sa vision.
Que n'a-t-on dit et écrit à la veille de la votation fédérale sur les arrêtés conjoncturels ? Puis tout est retombé dans la nuit de l'inactuel. Et pourtant rien n'est résolu.

Que prépare-t-on ?

Des observateurs attentifs peuvent remarquer certes que la discussion se poursuit à l'échelon des comités de partis et d'associations économiques à propos du programme complémentaire. Il s'agit de savoir quelles mesures seront prises quand les arrêtés provisoires arriveront à échéance. On retrouve beaucoup d'équivoques dans ces préliminaires. Nous avions déjà fait remarquer que les uns appellent encouragement de l'épargne ce qui serait privilèges accordés à la fortune (ainsi la commission du Conseil des Etats a décidé de maintenir, contre l'avis du Conseil national, sa décision de supprimer l'impôt sur les coupons). D'autres parlent d'une planification des dépenses publiques. Mais planifier signifie avant tout, pour eux, échelonner dans le temps et non intensifier, si bien que, paradoxalement, la planification sera le mot d'ordre choisi pour ralentir les investissements publics.
Mais surtout, et c'est le plus inquiétant, partout l'on parle comme si la Suisse devait faire face à un problème ordinaire d'inflation, si bien que l'on voit les économistes ne discuter que des moyens classiques de discipliner une économie de marché. Et l'on échange de savants propos sur les compétences de la banque centrale.
Or, ces discussions, si elles ne sont pas vaines, passent à côté de l'essentiel. La Suisse ne souffre pas d'une fièvre inflationniste banale. Elle est atteinte d'un mal spécifique.

Le diagnostic

La gravité de la situation suisse, c'est que nulle part ailleurs, **dans aucun autre pays européen**, ne s'est produit un déséquilibre aussi marqué entre les investissements capables de produire un profit immédiat et les investissements nécessaires pour une croissance à long terme.
Notamment sur deux points capitaux :

— Nous avons, à cause de l'importation de la main-d'œuvre étrangère, la plus forte population active d'Europe. 47 % de la population totale contre 43 %, moyenne européenne. Nous devrons retrouver l'équilibre des autres pays à moins que nous prétendions nous payer éternellement une armée de prolétaires étrangers, non intégrés.
— La Suisse est de tous les pays d'Europe celui où les dépenses publiques sont les plus faibles. En regard de ce fait, quelle facilité et quelle démagogie dans les propos sur le gaspillage de l'Etat. Les dépenses de consommation publique sont les suivantes, par rapport au produit national : Allemagne, 15,5% ; Belgique, 12,5% ; France, 13,5% ; Grande-Bretagne, 17% ; Italie, 15,8% ; Pays-Bas, 15,1% ; Suède, 18,9% et Suisse, 11,8%[1]. Le retard de nos Universités, de notre recherche sont dans ces chiffres.

En revanche, la Suisse est le pays d'Europe où les investissements privés ont été les plus élevés.
Ce déséquilibre est exceptionnellement grave.

L'exemple genevois

Genève vient de montrer son incapacité à résoudre ce problème. Mais Genève n'est pas une exception dans l'ensemble de la Suisse. Genève est « en avance », si l'on peut dire. C'est le premier canton, vu sa croissance exceptionnelle, où les symptômes du mal deviennent visibles, où éclate la fièvre. Mais, dans peu de temps, Vaud, Neuchâtel, Berne et d'autres seront dans la même situation. Tous les cantons se trouveront incapables d'assurer le financement des investissements nécessaires à leur croissance.
La solution ne sera pas simplement quelques centimes additionnels sur les bordereaux d'impôts. Non, elle exigera une redistribution profonde de nos ressources nationales, un réexamen complet.
Nous ne cédons pas au plaisir intellectuel facile de jouer les Cassandre, là, dans notre modeste journal. Mais nous avons la conviction inébranlable qu'il n'y aura pas de salut, de salut public, si les responsables politiques ne se décident pas à parler un langage courageux. Un effort devra être exigé de chacun, mais il faudra tailler aussi dans beaucoup de privilèges.
Or, nous avons beau tendre l'oreille. Ce langage-là, nous ne l'entendons pas.

[1] Source : O.C.D.E., publié dans le bulletin de la Société de Banque Suisse, février 1965.

Subventions pour qui?

Le Conseil fédéral a décrété une hausse de 1 ct. du prix du lait. Cette décision a le don de mécontenter tout le monde. Les consommateurs, à qui l'on a parlé de lutte contre toute hausse du coût de la vie, comprennent mal, si modeste que soit ce centime jaune. Les agriculteurs, à juste titre, s'indignent. La hausse de l'intérêt hypothécaire leur impose des charges nouvelles qui, pour la plupart, ne seront qu'insuffisamment compensées par ce 0,01 franc.
Mais que dira le contribuable ? La Confédération prend à sa charge une partie des frais qu'occasionne le placement des produits laitiers sur le marché intérieur d'abord, mais aussi à l'exportation (quelles sont les industries d'exportation, quels sont les commerces qui bénéficient de cet argent ? Il sera intéressant de pousser un peu l'enquête et nous aurons l'occasion d'y revenir).
La dépense annuelle se monte actuellement à 164 millions. Pour un seul produit de consommation, la dépense est fantastique. Plus de quatre fois ce que nous consacrons à la recherche scientifique.
Mais pourquoi l'agriculteur n'y trouve-t-il pas son compte, d'autant plus que le lait n'est pas le seul produit subventionné ? C'est que toute subvention, dans la mesure où elle arrive jusqu'à lui, augmente la valeur de rendement de la ferme et, par conséquent, la valeur du domaine et du sol agricole. Elle contribue à rendre en fin de compte plus onéreuse l'exploitation : soit parce que le paysan doit acheter à des prix beaucoup trop élevés les terres ; soit parce qu'il peut s'endetter plus largement, étant capable d'offrir des garanties hypothécaires plus fortes.
Ce ne sont pas les prix des produits qui doivent être freinés, stabilisés à coup de subventions, mais bien le prix du terrain. Sans l'établissement de zones agricoles soustrayant le sol à la spéculation, sans une politique de désendettement systématique, la Suisse supportera toujours plus péniblement les faux frais d'une agriculture vivant dans des conditions artificielles. En revanche, l'agriculture serait compétitive si elle n'était chargée que du seul coût de l'exploitation du sol et déchargée totalement de l'énorme fardeau du loyer de la terre.
Pour l'instant, il faut constater que la Confédération dépense des centaines de millions pour encourager la plus-value foncière.